

DDTM de la Vendée

Étude des aléas sur le bassin de risque du marais poitevin - sud-est de la Vendée

Réunion de présentation de l'étude du 11 mars 2021

Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée



PRÉFET
DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDTM 85





**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDTM 85

1

Introduction de l'Etat



→ Introduction

Plan de Prévention des Risques Inondation

- .Fontenay-le-Comte (approuvé le 9 octobre 2006)
- .Vendée (approuvé le 18 août 2008)
- .Sèvre Niortaise (approuvé le 30 novembre 2015)
- .Bassin du Lay (approuvé le 30 novembre 2015)
- .Aiguillon-sur-Mer (approuvé le 29 décembre 2017)
- .Vendée-Aval (prescrit le 15 décembre 2017)

PAPI :

- .Rivière Vendée (labellisé en juillet 2014)
- .Bassin du Lay (labellisé en juillet 2014)
- .Nord Aunis (labellisé en décembre 2013)

Atlas des Zones Inondables :

- .Vendée (octobre 1997)
- .Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (août 2008)

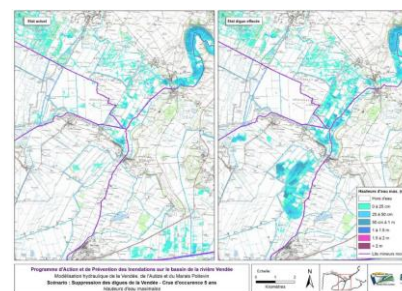
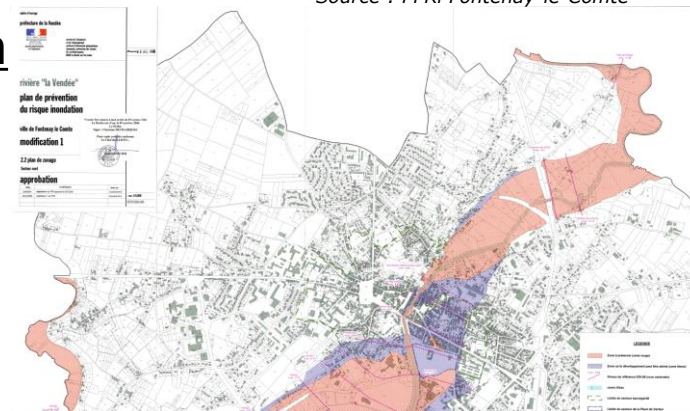
PGRI/ TRI/SLGRI :

- .Baie de l'Aiguillon

Onde de rupture barrage (risque technologique):

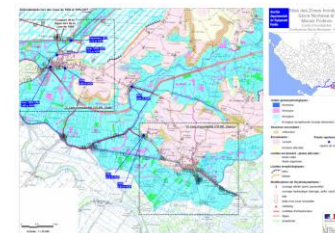
- .Mervent, Pierre-Brune, Albert

Source : PPRi Fontenay-le-Comte



Source : PAPI VSA

Source : AZI Sèvre Niortaise



Source : TRI



Source : EDD complexe Mervent

Objectifs de l'étude menée par les services de l'Etat

- .Mise à jour de la connaissance inondation sur l'ensemble du Bassin de risque sud-est Vendée pour un évènement de référence centennale (scénario moyen), mais aussi un scénario fréquent et exceptionnel (PGRI)
- .Révision des anciens PPRi Vendée, Fontenay-le-Comte et modification du périmètre du PPRi Vendée-Aval
- .Déterminer les bons périmètres PPRi à prescrire et la bonne gouvernance

Historique

- 24 avril 2018 : réunion d'information avec les élus leur informant du lancement de la démarche
- 2019 / début 2020 : lancement de la procédure de marché
- Été 2020 : marché notifié au Bureau d'étude ARTELIA (sous traitant : cabinet FRANCOM pour la partie « communication »)
- Septembre 2020 : démarrage de l'étude
- 11 décembre 2020 : courrier d'information sur le lancement de l'étude
- Début 2021 : COPIL de démarrage (4 COPIL sur chaque Communauté de Communes afin de respecter les règles sanitaires)



PRÉFET
DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDTM 85

2 Présentation globale de l'étude



Equipe de projet

Bureau d'étude hydraulique



Actions de communication



MAITRE D'OUVRAGE
DDTM 85

DIRECTION DE PROJET
Benoit LOIZEAU : Directeur de l'agence de Bordeaux
(25 ans d'expérience)



CHEF DE PROJET
Antoine LYDA : Ingénieur hydraulicien
(12 ans d'expérience)



Antoine LYDA
(ARTELIA)

**RECOLTE ET ANALYSE DES
DONNEES EXISTANTES**

Anne COMBES
Nicolas CANTIE
Julien REBAUDIERES
Sébastien PELLETINGEAS

Experts :
Denis LARTIGUE
Antoine LYDA

**CARACTERISATION
DES ALEAS**

Antoine LYDA
Anne COMBES
Nicolas CANTIE
Sébastien PELLETINGEAS

Experts :
Denis LARTIGUE
Yvon MENSCAL

**CARTOGRAPHIE
(ENJEUX ET ZONAGE)**

Julien REBAUDIERES
Sébastien PELLETINGEAS
Grégory RAFIS

Experts :
Denis LARTIGUE
Antoine LYDA

**ASSISTANCE AU
MAITRE D'OUVRAGE**

Antoine LYDA

Experts :
Denis LARTIGUE

COMMUNICATION

ARTELIA :
Denis LARTIGUE
Antoine LYDA

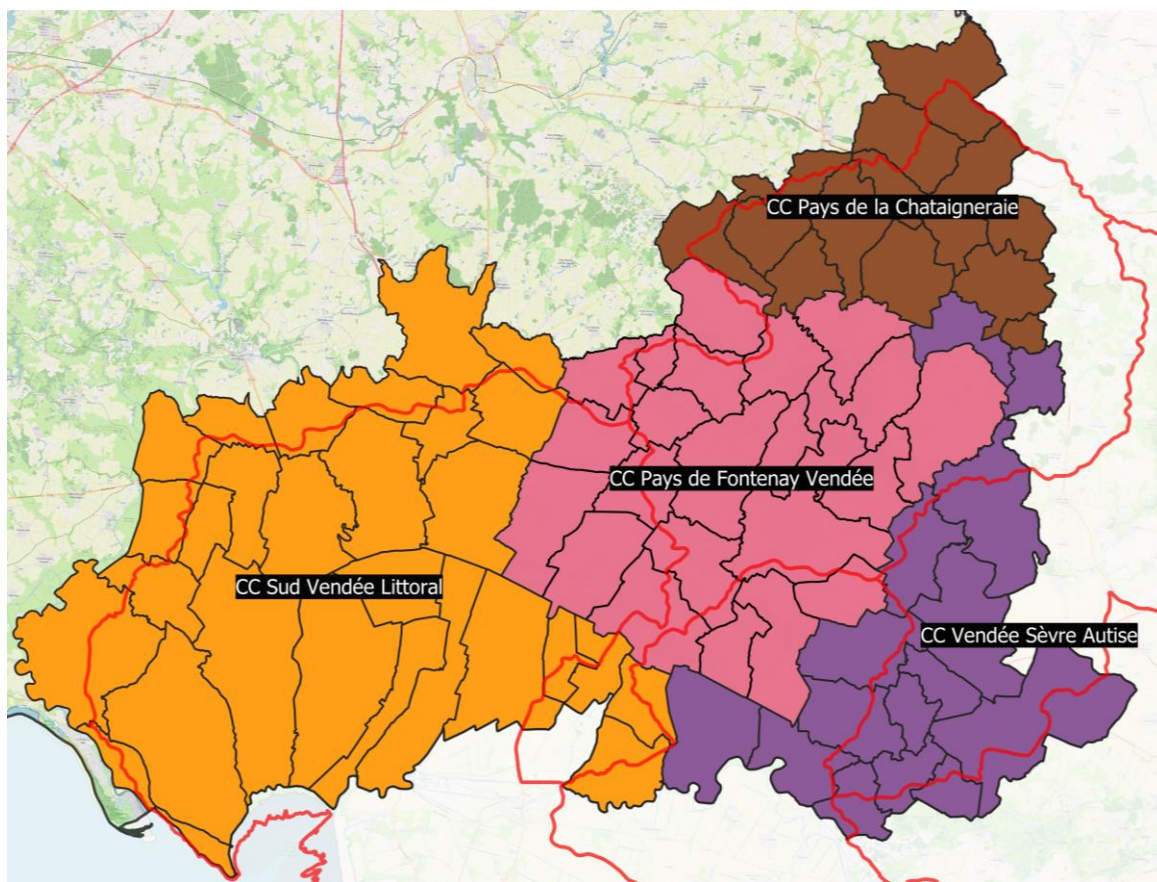
FRANCOM :
Jean VEYRAT
Emilie QUERARD

Jean VEYRAT
(FRANCOM)



Territoire d'étude = Bassin versant de la Sèvre Niortaise, de la Vendée, de l'Autise et une partie du Marais Poitevin

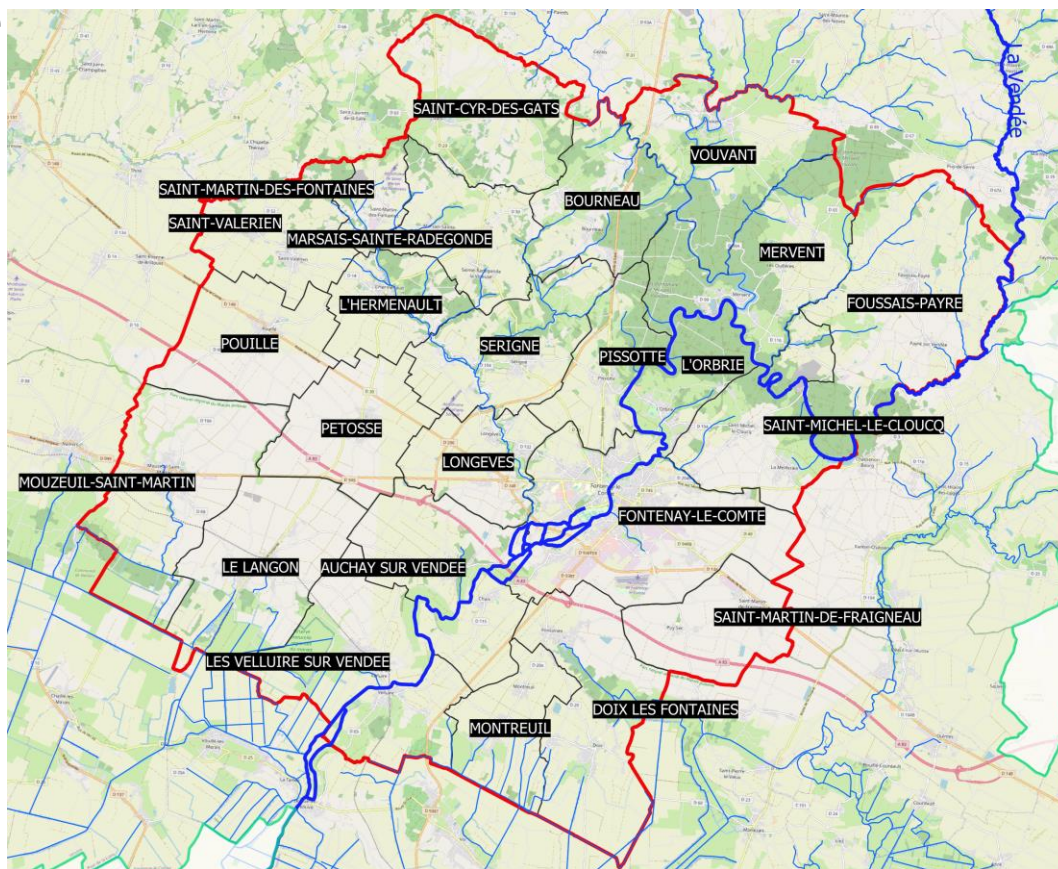
- 81 communes
- 4 communautés de communes
- Plus de 90 000 habitants



→ Territoire d'étude - Pays de Fontenay Vendée

- 24 communes sur la zone d'étude

Auchay-sur-Vendée
Bourneau
Doix lès Fontaines
Fontenay-le-Comte
Foussais-Payré
Le Langon
Les Velluire-sur-Vendée
L'Hermenault
Longèves
L'Orbrie
Marsais-Sainte-Radegonde
Mervent
Montreuil
Mouzeuil-Saint-Martin
Petosse
Pissotte
Pouillé
Saint-Cyr-des-Gâts
Saint-Martin-de-Fraigneau
Saint-Martin-des-Fontaines
Saint-Michel-le-Cloucq
Saint-Valérien
Sérigné
Vouvant



- Plus de 30 000 habitants

Contexte

Objectifs du marché d'étude

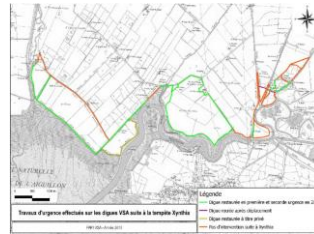
- La mise en œuvre **d'outils, supports et moyens innovants de communication-sensibilisation-association du public et des parties prenantes** sur les risques d'inondation ainsi que sur l'élaboration du PPRI.
- Une **analyse générale des caractéristiques des inondations** de la zone d'étude liées au débordement de cours d'eau, au ruissellement pluvial ou à la remontée de nappe.
- La **caractérisation des différents aléas et définition de la zone inondable** pour différents débits caractéristiques (périodes de retour 10, 50, 100 et 1000 ans).
- **Réaliser ou réviser des PPR inondations là où cela est nécessaire** (notamment la révision du PPRI de Fontenay le Comte et de la Vendée) sans modification des PPRL Bassin du Lay et Sèvre Niortaise
- De manière optionnelle, **l'analyse des enjeux du bassin de risque** et la caractérisation des enjeux et la réalisation de leur cartographie, ainsi que **l'élaboration du zonage réglementaire**.

➡ **Déroulement en 4 phases de 2020 à 2023**

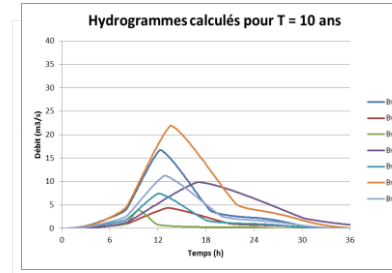
(Septembre 2020 à Septembre 2021)

Méthodologie

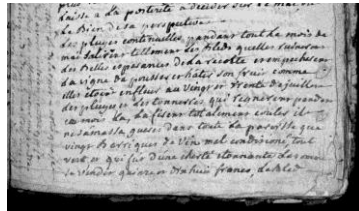
Questionnaires envoyés aux communes
=> Synthèse des informations recueillies



Bibliographie



Hydrologie



Analyse historique



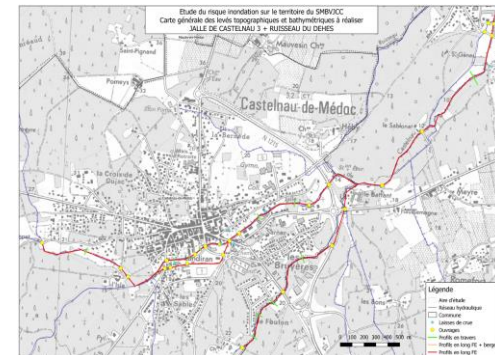
Ouvrages hydrauliques

Bilan de la Phase 1

Hydrogéomorphologie



Rédaction de CCTP

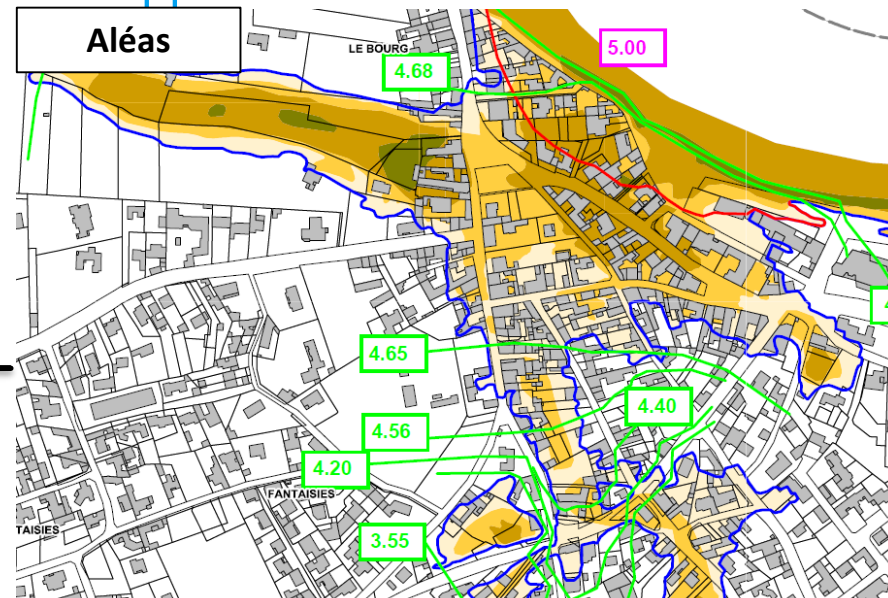
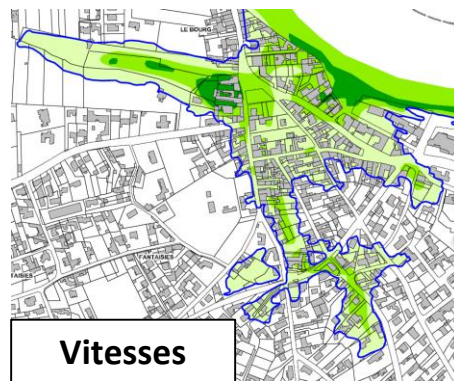
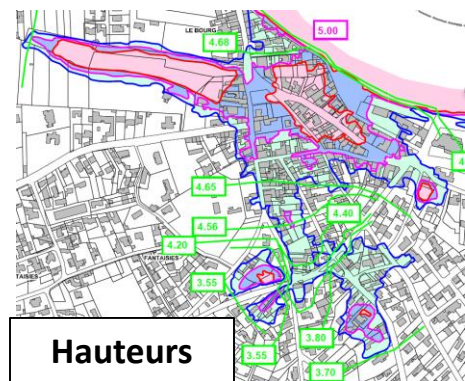


Phase 2 : Définition et caractérisation des aléas

(2^{ème} semestre 2021 à fin 1^{er} semestre 2022)

Définition de l'évènement de référence + cartographie des aléas

Crue fluviale / Orage / Remontée de nappe

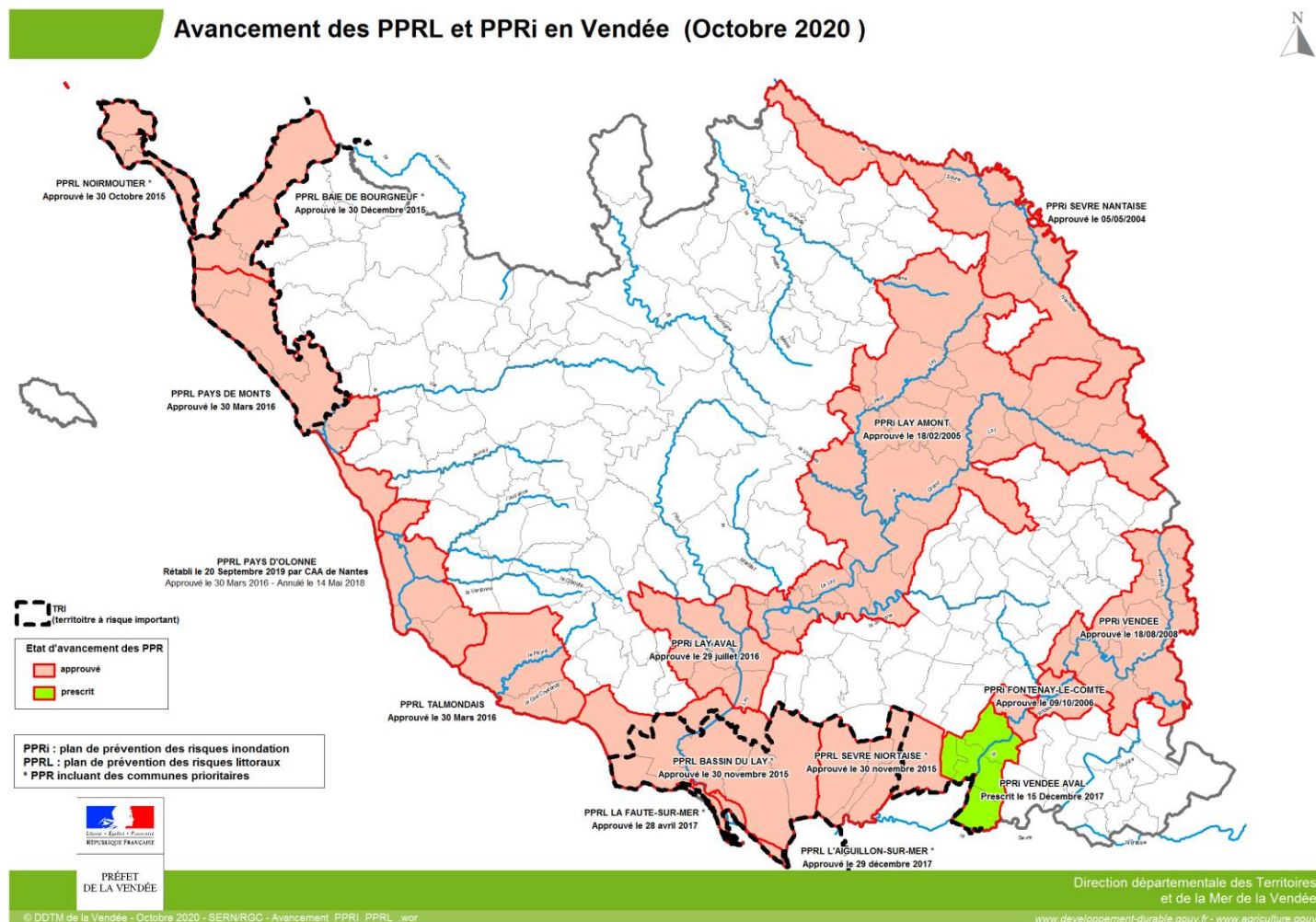


Cette nouvelle connaissance des aléas sera notifiée par le Préfet et devra être prise en compte par l'autorité compétente en matière d'urbanisme en appliquant l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.

Remarque : En attendant l'approbation des futurs PPRI, il faudra appliquer la connaissance la plus restrictive entre la nouvelle connaissance des aléas et les contraintes des PPRI existants.

Proposition des PPR à prescrire ou à réviser

Localisation des PPR sur le territoire d'étude



Proposition des PPR à prescrire ou à réviser

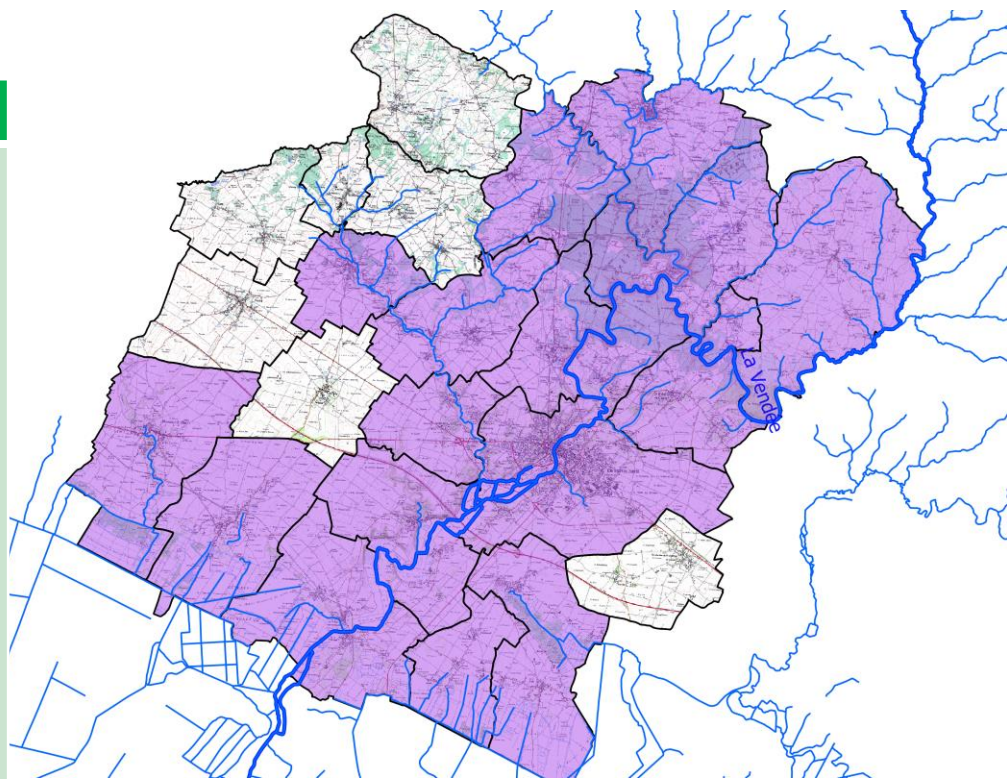
Estimation des communes probablement concernées par un nouveau PPR

Communes concernées

Auchay sur Vendée
Bourneau
Doix les Fontaines
Fontenay-le-Comte
Foussais-Payré
Le Langon
Les Velluire-sur-Vendée
L'Hermenault
Longèves
L'Orbrie
Mervent
Montreuil
Mouzeuil-Saint-Martin
Pissotte
Pouillé
Saint-Michel-le-Cloucq
Sérigné
Vouvant

Communes non concernées

Saint-Cyr-des-Gâts
Marsais-Sainte-Radegonde
Saint-Martin-des-Fontaines
Saint-Valérien
Pouillé
Petosse
Saint-Martin-de-Fraigneau



Une fois les propositions validés en fonction des résultats, les services de l'Etat vont prescrire l'élaboration d'un ou de nouveaux PPRi et prescrire la révision des PPRi existants.

Phase 3 : Caractérisation des enjeux sur le périmètre d'un ou plusieurs PPR

(2^{ème} semestre 2022 jusqu'à début 2023)

Recensement et cartographie

LEGENDE

Fond de plan

- — — Limite de commune
- — — Limite de la zone inondable
- — — Zone hors aléa
- — — Zone naturelle et agricole

Zones urbanisées

Dominante habitat

- — — Secteur urbain dense
- — — Autre secteur urbanisé
- Habitat diffus

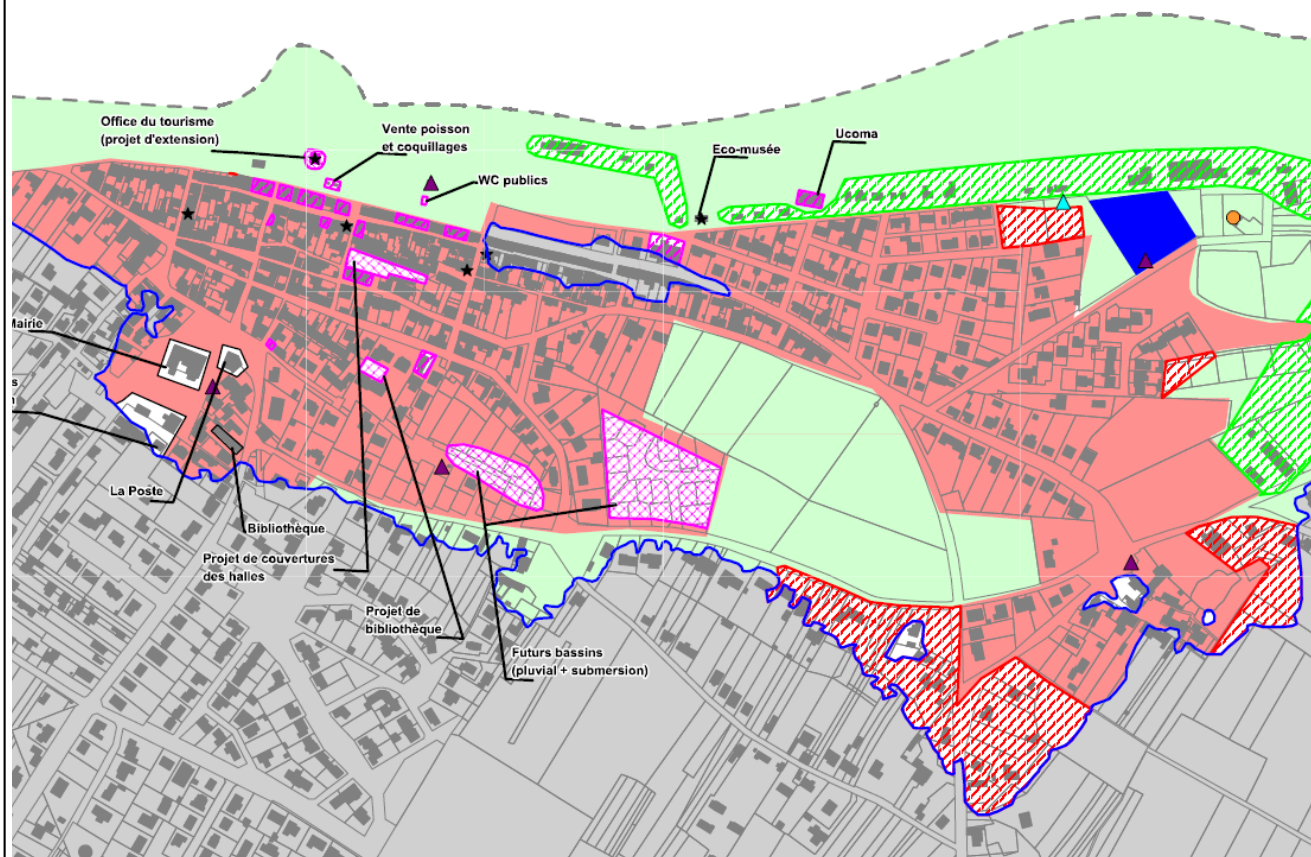
Zones urbanisées

Dominante économie et équipements

- — — Zone d'activités économiques
- — — Zone portuaire
- — — Zone d'activités sportives et de loisirs
- — — Zone d'hôtellerie de plein air
- — — Zone ostréicole
- Siège d'exploitation ou bâtiment agricole
- — — Enjeux d'aménagement futur ou secteurs de projet
- ◆ Aire d'accueil des gens du voyage
- ★ Etablissement recevant du public

Ouvrages techniques

- — — Voie principale inondable
- ▲ Poste de relevage des eaux usées et des eaux pluviales
- ▲ Poste transformateur électrique
- STEP
- ▲ Centre d'élimination des déchets
- Château d'eau



Phase 4 : Caractérisation du zonage sur le périmètre d'un ou plusieurs PPR

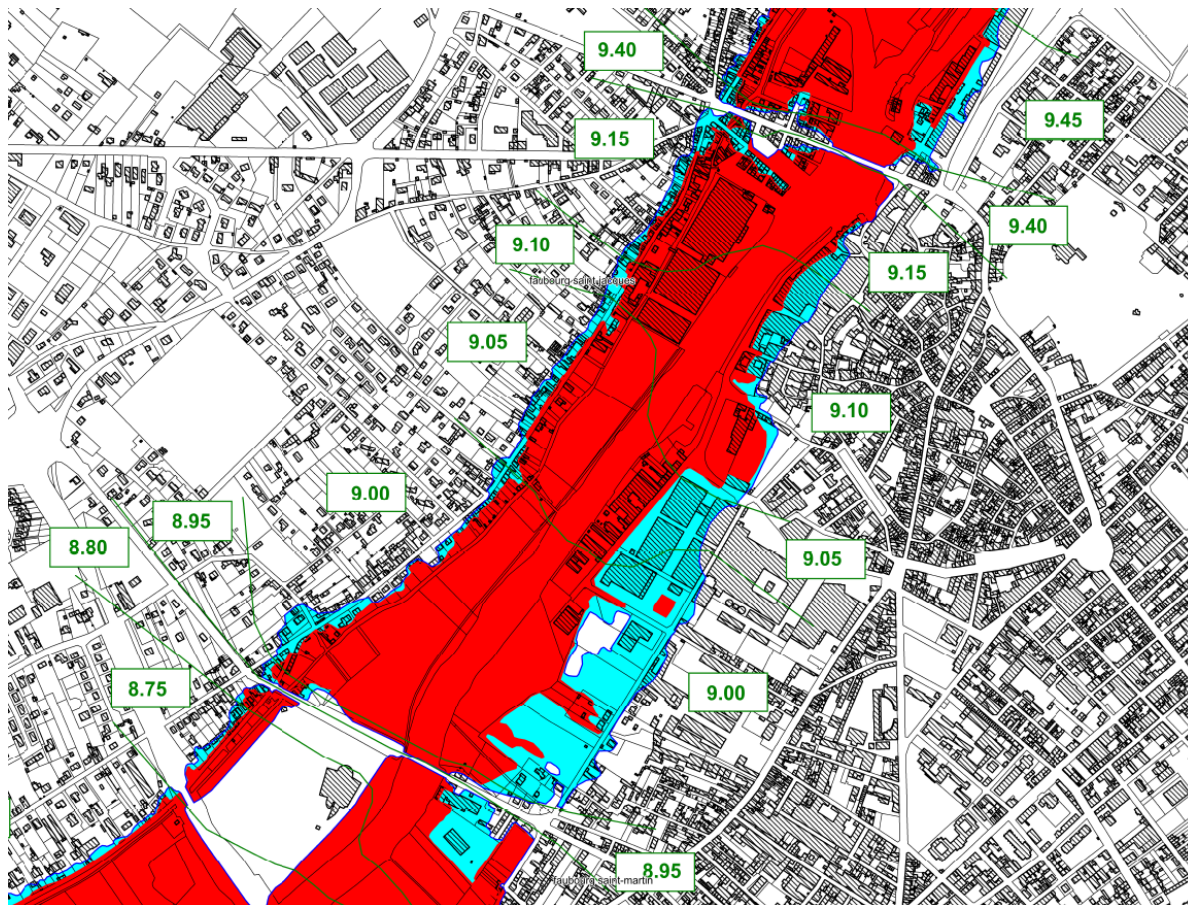
(1^{er} semestre 2023 à septembre 2023)

Croisement aléas/enjeux

LÉGENDE

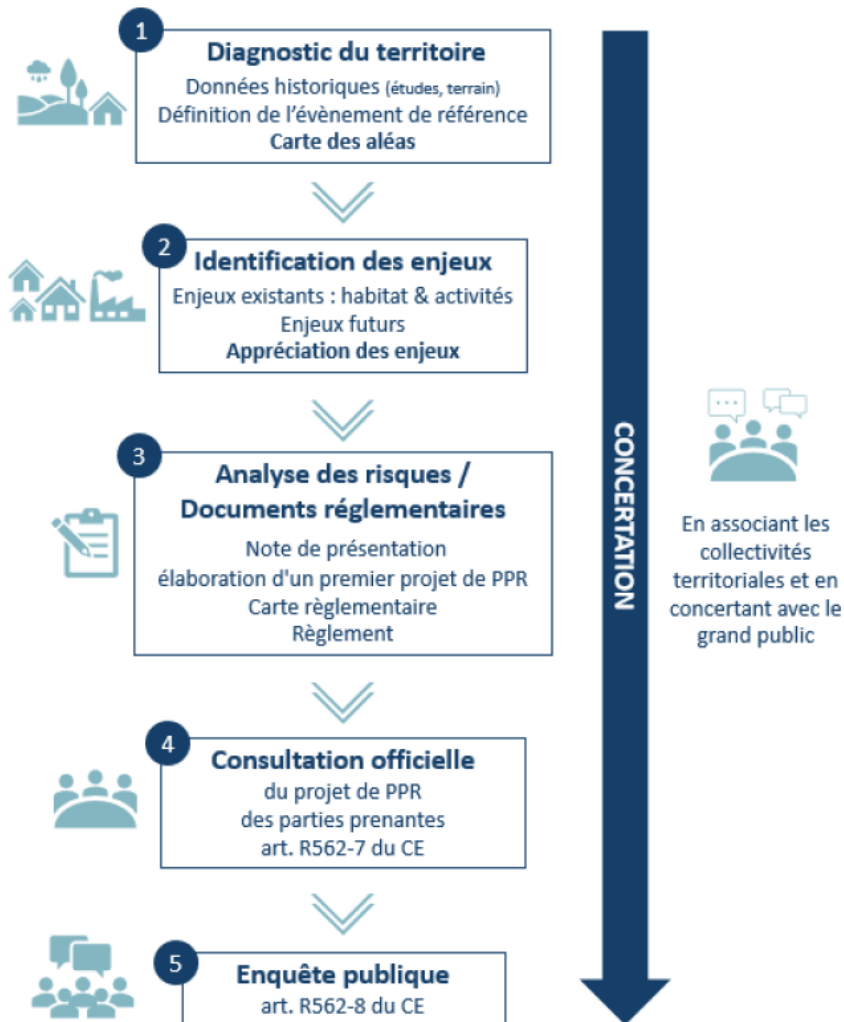
- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone des hauteurs d'eau de plus de 1 m
- Zone bleue
- Zone rouge
- 70.00 Cote de référence (en mNGF)
- Limite d'application de la cote de référence
- X X Limite d'application de prescriptions dérogatoires

+ Elaboration du règlement associé



Etapes de la révision d'un PPR

Schéma global présentant les différentes étapes de la révision d'un PPR



3 Actions de communication



Les objectifs de communication et concertation

Alimenter
l'analyse
historique

Mobiliser les
ressources du
territoire

Asseoir la
notoriété de la
démarche

**Objectifs
spécifique à la
phase 1**

Rendre concret
le risque
inondation

Diffuser les
résultats des
études

Recueillir les
réactions du
public

S'adapter aux
différents publics
selon l'objectif
souhaité

→ Actions de communication prévues

Phase 1

Journées du
risque
inondation

Flyer

Encarts
presse

Dossier
de presse

Lancement
d'un site
Internet

Phase 2

4 réunions
publiques

Expositions

Pack
communication

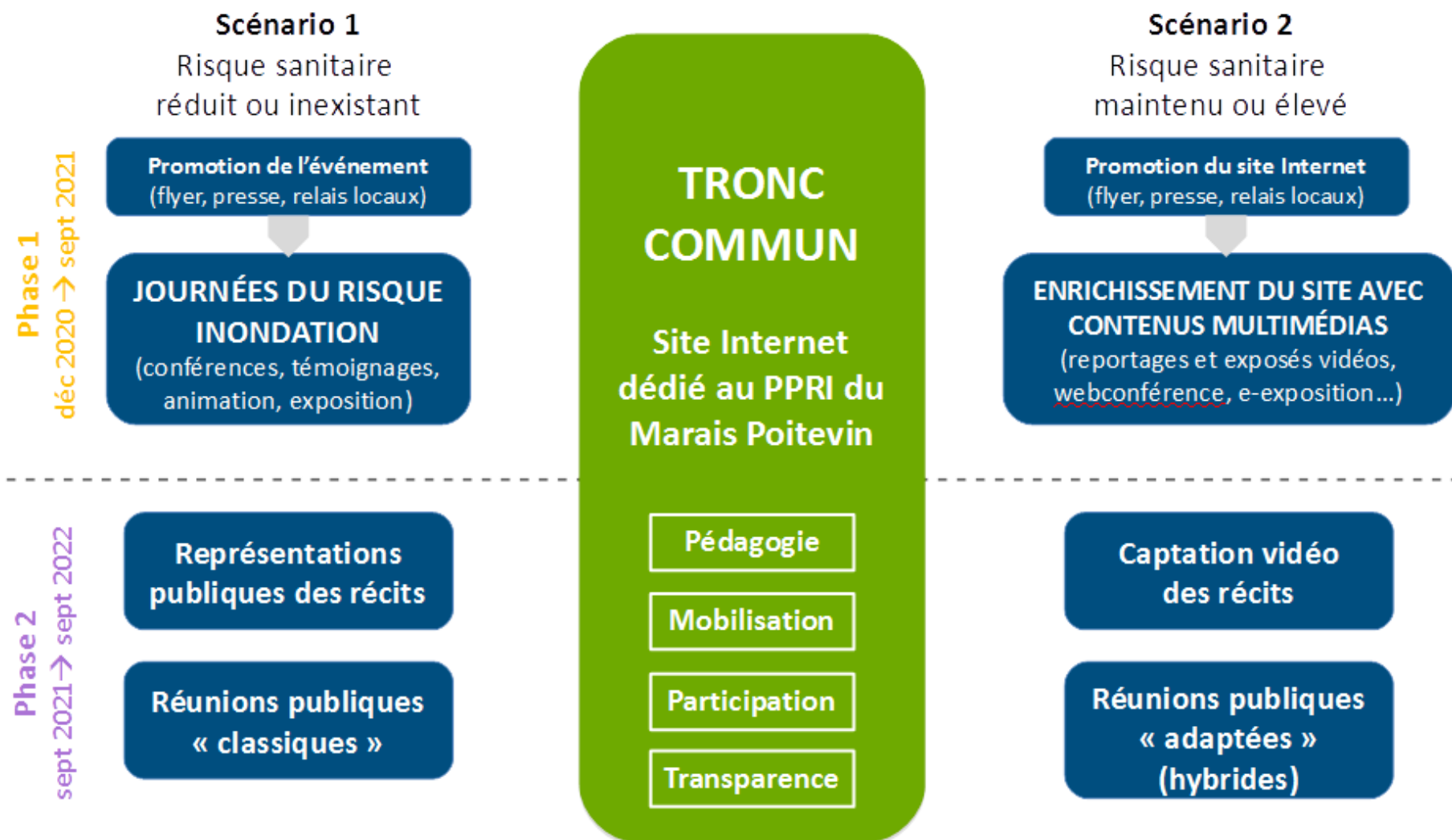
Captation
vidéo

Récits publics
d'inondation

Approche proposée face à la crise sanitaire

- Maintenir les objectifs
- Donner de la flexibilité au dispositif

1 tronc commun et 2 scénarios de communication



Lancement d'un site internet

- Site autonome (lien disponible sur le site de la préfecture de la Vendée)

- Objectifs:

1

PÉDAGOGIE

- Des explications sur le contexte
- Les études expliquées en images, en vidéos
- Des témoignages et des conférences pour mieux comprendre le risque
- Les questions récurrentes et leurs réponses

2

MOBILISATION

- Le calendrier des événements PPRI sur tout le territoire
- Un appel à témoigner pour les vendéens ayant vécu des inondations

3

PARTICIPATION

- Une page dédiée au recueil des contributions du public

4

TRANSPARENCE

- Présentations et comptes-rendus
- Études en intégralité ou en résumés

- Disponible sur: www.ppri-sudest-vendee.fr

4 Planning et déroulement de la mission



Planning prévisionnel général

Analyse historique, hydro-
géomorphologique,
fonctionnement

Modélisation hydraulique,
cartographie des aléas

Analyse et cartographie
des enjeux

Zonage
+ règlement

Phases
réglementaires
d'élaboration +
approbation du
PPR

Analyse
préalable du site

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Caractérisation
du zonage



Septembre
2020

Septembre
2021

Eté 2022

Début
2023

Fin 2023

Planning à court terme

Parties techniques :

- Réception des questionnaires envoyés en décembre 2020
- COPIL de présentation de la démarche : 1^{er} trimestre 2021
- COTEC de présentation de la phase 1 : juin 2021
- COPIL de validation de la phase 1 : septembre 2021

- *Caractérisation des aléas : de septembre 2021 à juin 2022*
- *Définition des aléas et des PPR à prescrire ou réviser : été 2022*

Actions de communication :

- Journées du risque inondation : à adapter en fonction du contexte sanitaire
- Alimentation du site INTERNET au fur et à mesure